

# LE CRÉDIT MUTUEL ET LES BÉNÉVOLES



2011 : année européenne du bénévolat.  
Le site **associathèque** est plus que jamais  
partenaire de votre engagement !

Le Crédit Mutuel **accompagne tous les bénévoles** dans  
leur engagement, et plus particulièrement les bénévoles de  
ses 335 000 associations clientes.

Le Crédit Mutuel, c'est aussi **24 000 administrateurs  
bénévoles**, élus par les sociétaires, qui s'impliquent  
dans l'activité et le contrôle de leur banque.



Renseignez-vous auprès de  **votre Caisse locale**  
ou sur **www.creditmutuel.com**

**Crédit Mutuel**  
**LA banque à qui parler**  
[www.creditmutuel.com](http://www.creditmutuel.com)



## LE CRÉDIT MUTUEL, PARTENAIRE NATUREL DES BÉNÉVOLES.

Le Crédit Mutuel, fort de ses valeurs de mutualisme,  
de confiance réciproque, de solidarité et de proximité,  
est la 1<sup>ère</sup> banque des associations. Que vous soyez  
dirigeant ou non, il vous accompagne dans votre  
engagement et vous permet de consacrer le maximum  
de votre énergie à votre mission !

**UNE BANQUE QUI ACCOMPAGNE LES BÉNÉVOLES  
DANS LEURS PROJETS, ÇA CHANGE TOUT.**

ANNÉE 2011  
ANNÉE  
EUROPÉENNE  
DU BÉNÉVOLAT

Confédération Nationale du Crédit Mutuel - 88/90 rue Cardinet - 75017 Paris - Zaimuts - Janvier 2011 - Ref : 813122

**Crédit Mutuel**  
**LA banque à qui parler**  
[www.creditmutuel.com](http://www.creditmutuel.com)



# LES SERVICES PARTENAIRE BÉNÉVOLES

## ASSOCIATHÈQUE

Site Internet d'informations et de services, **associathèque** accompagne au quotidien les associations.

A tout moment et où que vous soyez, retrouvez les guides, le service de Conseil juridique et fiscal, les lettres Partenaire Associations mais aussi l'actualité du monde associatif, des focus thématiques... le tout à portée de clic !

Et avec ses outils pratiques, offrez de la visibilité sur Internet à votre association !

**De la conception à la réalisation du projet associatif, associathèque est à vos côtés !**



**associathèque**  
Partenaire de votre engagement

Rendez-vous sur [www.associatheque.fr](http://www.associatheque.fr)

## LE SERVICE DE CONSEIL JURIDIQUE ET FISCAL

Les dirigeants d'associations clientes du Crédit Mutuel peuvent à tout moment obtenir de notre avocat conseil une réponse à leurs interrogations d'ordre juridique, fiscal, social ou administratif (voir conditions en agence).

## DES RÉPONSES CONCRÈTES POUR UNE PROTECTION À LA MESURE DES ASSOCIATIONS

Pour vous protéger, l'assurance **responsabilité civile** est la garantie de base **essentielle**. Celle-ci couvre l'ensemble des dommages causés aux tiers par l'association en tant que personne morale, du fait de ses dirigeants, préposés, membres et bénévoles pendant leurs activités au sein de l'association.

## LES GUIDES

Une collection de **guides pratiques** adaptés à vos préoccupations quotidiennes : créer une association, la faire fonctionner, gérer les comptes, communiquer, maîtriser les conséquences d'une mise en cause de sa responsabilité, connaître la fiscalité, remplir les obligations d'employeur, organiser des manifestations...



## LA FORMATION DES BÉNÉVOLES

Le Crédit Mutuel propose régulièrement des réunions d'information destinées aux associations : responsabilité civile et pénale, rôle du dirigeant, comptabilité...

## LA LETTRE PARTENAIRE ASSOCIATIONS

Elle permet aux dirigeants d'associations clientes d'avoir régulièrement des **informations** sur des thèmes divers et variés leur permettant de **mieux assumer**

**leur mission :**  
fonctionnement  
d'une assemblée générale, mécénat, subventions, études associatives...



## DES ÉTUDES SUR LE BÉNÉVOLAT

En partenariat avec :

- le CERLIS, Centre d'Etude et de Recherche sur le Lien Social,
- le CNRS,
- France Bénévolat ([www.francebenevolat.org](http://www.francebenevolat.org)).

**A retrouver sur [associatheque.fr](http://associatheque.fr)**